

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° SPE340

présenté par  
M. Tardy  
-----

**ARTICLE 33 BIS A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas nécessaire de créer un « statut de 'zone fibrée' » pour développer la fibre optique.

Mise à part cette création, il n'est d'ailleurs pas précisé ce qu'apporterait éventuellement ce statut.

Mieux vaut préférer des actes concrets.